

13e rente: les Etats campent sur le financement mixte

AVS Les sénateurs ont maintenu hier leur choix d'un financement du supplément de retraite combinant TVA et cotisations salariales, malgré des débats tendus. Une option rejetée par les conseillers nationaux

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Le débat sur le financement de la 13e rente AVS, hier au Conseil des Etats, n'a pas ressemblé à une simple discussion technique, comme on aurait pu le craindre. Derrière les décimales de TVA et les fractions de cotisations salariales, c'est une certaine vision de la solidarité qui s'est affrontée, avec émotion par moments.

Dès le début, le sénateur Pierre-Yves Maillard a donné le ton. Le socialiste vaudois a sorti de sa poche une lettre manuscrite de son arrière-grand-mère: «C'est avec peine que je viens vous demander l'aumône», y écrivait-elle en 1951, contrainte de solliciter ses enfants pour compléter une rente AVS insuffisante. L'hémicycle, soudain, a quitté les tableaux Excel pour une réalité plus brute. «Voilà comment vivaient nos anciens», a insisté Pierre-Yves Maillard.

Cette charge émotionnelle répondait en partie au ton adopté par le conseiller aux Etats Josef Dittli (PLR/UR). Le chef de file d'une minorité de la Chambre haute, qui défend une seule hausse de la TVA pour financer la 13e

rente AVS, a dénoncé une «double pénalisation» des actifs et fustige une «fuite en avant» financière. Il n'a pas hésité à viser le Conseil fédéral, reprochant à Elisabeth Baume-Schneider un manque de courage dans la préparation de la réforme AVS 2030. La solution de Josef Dittli: un relèvement de la seule TVA de 0,7 point limitée dans le temps pour «maintenir la pression» en vue de réformes structurelles pour le financement de l'assurance vieillesse.

Pour la droite économique, la ligne rouge est claire. Ce camp refuse une «ponction supplémentaire sur le travail»

Entre ces deux pôles, la majorité de la commission, emmenée par le sénateur Erich Ettlin (Le Centre/OW), a défendu une voie médiane. «Une solution équilibrée et équitable», a-t-il plaidé: 0,4 point de TVA et 0,3 point de cotisations salariales. L'idée est simple: faire contribuer à la fois les

consommateurs, donc aussi les retraités, et les revenus du travail, avec une dimension redistributive. «Avec notre modèle, une famille paiera moins qu'avec une TVA relevée de 0,7 point.»

Les deux Chambres dos à dos

Mais pour la droite économique, la ligne rouge est claire. Ce camp refuse une «ponction supplémentaire sur le travail», a ainsi dénoncé Josef Dittli. Même son de cloche chez ses collègues Damian Müller (PLR/LU), qui redoute un mécanisme «automatique» d'augmentation des cotisations, et chez Fabio Regazzi (Le Centre/TI), qui met en garde contre une «tactique du salami» renchérissant progressivement le coût du travail.

Au final, la majorité l'a emporté par 23 voix contre 18 et 2 abstentions. Le Conseil des Etats confirme donc son choix d'un financement mixte et durable de la 13e rente AVS, rejetant par la même occasion la solution purement basée sur une hausse de la TVA, privilégiée par le Conseil fédéral et le Conseil national. Mais loin de clore le dossier, ce vote relance la mécanique parlementaire: le Conseil national devra à nouveau se saisir du projet. Et à ce stade, tout indique que les deux Chambres restent plus éloignées que jamais, entre une approche transitoire centrée sur la TVA et une stratégie de financement durable misant sur une solution mixte. ■